

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation urgente des député-es du district de Nyon : nouveau centre de formation postobligatoire de Nyon, assez tergiversé !

Rappel de l'interpellation

La croissance démographique dans le district de Nyon, de surcroît avec une population jeune et portée aux études, a fait apparaître de longue date le besoin d'un nouveau centre de formation postobligatoire. Il suffit d'ailleurs d'observer depuis des années les locaux obsolètes occupés par l'Ecole professionnelle[1], les centaines de gymnasiens obligés d'aller à Morges, les portakabin provisoires (2003 et 2007), classes itinérantes (généralisées depuis 2007), école professionnelle sous tutelle de celle de Lausanne (fin 2006) et autres solutions de fortune auxquelles il est fait recours. Cette réalité n'est pas inconnue du Conseil d'Etat et pourtant, de reports en reports, plus personne ne comprend pourquoi le projet est bloqué. Pourtant :

- 4 millions de francs ont déjà été dépensés pour des études (cf. EMPD de 2003 déjà),
- la Réponse à l'interpellation A. Châtelain de 2006 reconnaissait les problèmes de locaux,
- tout comme l'EMPD de 2007 destiné à financer la construction de portakabin à Marcelin pour plus de 7 millions de francs, étayé par des projections explicites sur les enclassements,
- en 2007, un concours d'architectes a abouti avec 36 projets,
- sans oublier le budget d'investissements qui prévoyait le début des travaux en 2009, sans succès...

Trois départements sont concernés et notre propos n'est pas de rechercher des coupables. Les faits suivants sont à relever :

- le DFJC avait donné une priorité à cette réalisation mais il vient de faire passer en urgence un autre gymnase dans l'Ouest lausannois, après des velléités de rachat à Chavannes (2007) ; ce qui semble remettre en question la pertinence d'une nouvelle construction à Nyon, ce d'autant qu'avec les années qui courent le programme des locaux fluctue...

- le DINF s'était, semble-t-il, lié[2] avec les lauréats du concours d'architectes, dont le projet s'avère très onéreux au moment d'entrer dans la phase de construction ; ceci avec l'argument d'une géologie difficile, mais probablement pas davantage que celle du gymnase voisin ;

- le DFIRE, échaudé par les dépassements du chantier précédent[3], paraît remettre en cause tous les chiffres produits - ceux-ci ayant il est vrai varié du simple au double - mais faut-il rappeler que les comptes 2009 viennent de boucler avec un excédent brut de 1.2 milliard et que seuls 166 millions

d'investissements ont été réalisés au lieu des 300 annoncés ?

Les dernières informations glanées font état d'un projet réduit de 74 à 58, voire 54 millions, mais avec plusieurs remises en cause en termes de programme et de développement durable. Tout ceci avec des retards qui laissent les autorités locales désemparées. Dans ce contexte, les député-es signataires du district, au-delà de toute considération partisane, dénoncent ce qu'il n'est pas possible d'interpréter autrement que comme un nouveau signal d'une absence de prise en compte des besoins d'une région en pleine expansion. Ils demandent donc :

1. Quand interviendra le vote formel du Conseil d'Etat annonçant enfin le dépôt du crédit de construction (EMPD) tant attendu, et

2. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il un tel écart avec l'engagement pris : "l'EMPD pour l'obtention du crédit d'ouvrage sera présenté au Grand Conseil en 2009" en vue d'une ouverture à l'été 2012 (cf. EMPD de janvier 2007) ?

3. Quelles sont les solutions transitoires envisagées jusqu'à la mise à disposition du nouveau bâtiment projeté ?

Réponse du Conseil d'Etat

Question 1

Quand interviendra le vote formel du Conseil d'Etat annonçant enfin le dépôt du crédit de construction (EMPD) tant attendu ?

Dans sa séance du 14 avril 2010, le Conseil d'Etat a décidé d'adopter l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHF 53'000'000.- destiné à financer l'agrandissement du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon.

Dans sa séance du 29 juin 2010, le Grand Conseil a adopté le projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 52'570'000.- destiné à financer l'agrandissement du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon.

Question 2

Comment le Conseil d'Etat explique-t-il un tel écart avec l'engagement pris : " l'EMPD pour l'obtention du crédit d'ouvrage sera présenté au Grand Conseil en 2009" en vue d'une ouverture à l'été 2012 (cf. EMPD de janvier 2007) ?

Des études complémentaires ont été nécessaires au recalibrage architectural de la construction projetée.

Question 3

Quelles sont les solutions transitoires envisagées jusqu'à la mise à disposition du nouveau bâtiment projeté ?

Compte tenu de la nécessité de maintenir la pleine capacité du gymnase pendant les travaux, y compris par les structures provisoires existantes, ceux-ci seront scindés en deux étapes. La construction et la mise en service de l'ensemble de ces bâtiments sera échelonnée entre 2011 et 2015. Par ailleurs, le processus d'enclassement annuel permettra d'orienter des élèves vers le Gymnase de Morges ; celui-ci bénéficiera partiellement de la capacité d'accueil du Gymnase Provence à Lausanne vers lequel seront dirigés des élèves domiciliés dans le périmètre de Préverenges – Denges – Echandens.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 25 août 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean